



Inaptitude au poste de serveuse

Par **karotine**, le **11/08/2009** à **17:54**

Bonjour,

Depuis début avril 2009, et après plus d'un mois d'hospitalisation, causé par une forte dépression, je suis actuellement toujours en arrêt de travail.

Suite au rapport de la médecine du travail où les 2 rendez-vous réglementaires ont été fait pour enclenché une procédure de reconversion.

J'ai reçu une lettre avec A/R, confirmant mon inaptitude au poste de serveuse, et qu'ils n'ont pas de poste à me proposer.

Cette lettre est assez incohérente, ils me répètent trois fois la même chose mais à aucun moment ils ne me proposent ni un entretien, ni un licenciement ou une lettre de démission de ma part. Je ne veux en aucun cas perdre mes droits et leur laisser la part belle, ils ont jouer sur mon état dont je souffre aujourd'hui. Pouvez-vous m'éclairer sur la manière dont je dois agir pour qu'ils me licencient et que je puisse garder tous mes droits?

Dans l'attente de votre réponse de votre part, veuillez agréer mes salutations les plus distinguées. Melle Jézéquel